

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.02.2022

. d'affichage : 22.02.2022

N° de la délibération : 2022-38

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 52

. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un février, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mmes VASSEUR Julie, CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. BRUCHET Antoine, BECQUERELLE David, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, URIER Francis, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme CHAPUIS-ROUX avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. MEREL Michel avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme RIQUIER Julie

OBJET :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs 2022 adopté par délibération du 13 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la création d'un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 23h30, pour assurer l'entretien de la Nouvelle Scène et du Coworking, à compter du 1^{er} avril 2022,

Approuve le tableau des emplois permanents 2022 de la collectivité, comme suit :

Filières et cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Emploi fonctionnel de direction	Directeur Général des Services	1 TC
Filière administrative		
Attachés	Attaché	4 TC
	Attaché principal	1 TC
Rédacteurs	Rédacteur	3 TC
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
	Adjoint administratif	8 TC 3 TNC 25h, 25h, 30h00
Filière technique		
Ingénieurs	Ingénieur principal	1 TC
	Ingénieur	2 TC

Techniciens	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
	Technicien	5 TC
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 TC 2TNC 15h, 17h30
	Adjoint technique	4 TC 4 TNC 26 h, 25h, 20h, 23h30
Filière médico-sociale Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	4 TC
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1 TNC 21h
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1 TC
Agents sociaux	Agent social	3 TC
Filière culturelle Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3 TNC (INT) 8h, 3h, 4h30
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	8 TNC (INT) 20h, 11h, 8h, 10h15, 8h30, 4h15, 6h30, 7h
Bibliothécaires	Bibliothécaire	1 TC
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	1 TC
Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2 TC
	Adjoint du patrimoine	2 TC
Filière sportive		
Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS principal de 1 ^{ère} classe	1 TC
	ETAPS	4 TC

	OTAPS	1 TNC (6h45)
Filière animation		
Animateurs	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC (32h)
	Animateur	1 TNC (30h)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

